Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 059-215906025-20251006-D19-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 octobre 2025

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 11

de Présents : 11

de Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Stéphanie DEPUYDT, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Éric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Monsieur Christine LEGLEYE a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

OBJET (19)
Tri hors foyer Citéo-Mel-Tressin

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **07/10/2025**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le : **16/09/2025**

Tri hors foyer Citeo-Mel-Tressin

Rapport de Monsieur Vincent DEBEIR :

Répondant à un appel à projet (AAP) de Citeo sur le tri hors foyer, la Mel propose aux communes d'y participer pour leurs propres besoins en la matière.

Cet AAP intègre les dépenses pour les équipements installés depuis le 1er janvier 2023, ce qui permettrait pour notre collectivité une prise en charge à une hauteur de 50% des dépenses engagées par la commune depuis 2023, soit 1 640,40 € TTC pour les quatre corbeilles installées au city stade.

Cela nous permettrait également de conforter l'équipement de collecte en tri bi flux dans les espaces publics accueillant régulièrement un public important, comme l'école, la salle polyvalente et le centre bourg.

Cinq corbeilles sont proposées par le catalogue de la Mel à 832 € TTC pièce maxi, soit un total de 4 160 € TTC, subventionné à 50% par Citeo. Avec ce financement de Citeo, cela aboutirait à équiper la commune de 5 poubelles biflux supplémentaire d'ici fin 2027, soit deux années budgétaires.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « AGEC ») ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 du Ministère de la transition écologique modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément de l'Eco-organisme CITEO pour les déchets d'emballages ;

Considérant que la Ville de Tressin souhaite s'engager dans cette démarche et candidater à l'appel à projets de CITEO,

Considérant qu'il convient d'approuver la candidature à cet appel à projets puis la signature de la convention de partenariat y afférent,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

- APPOUVE la candidature de la Ville à l'appel à projets de CITEO évoqué ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 059-215906025-20251006-D19-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE